

LE DEVOIR

LE MONDE

Nouvelle requête
républicaine

Page B 1

CULTURE

Jeanne Moreau,
débutante

Page B 8

Vol. XCI N° 267

LE MERCREDI 22 NOVEMBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

Les Européens ont raison de se méfier de la viande canadienne

*Le pays n'a pas de normes
pour déterminer le taux
d'hormones dans la viande,
dit un scientifique
de Santé Canada*

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Les Européens ont raison de se méfier de la viande canadienne, affirme un scientifique du Bureau des médicaments vétérinaires de Santé Canada. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) ne peut dire qu'il n'y a pas de résidus d'hormones de croissance dans la viande tout simplement parce qu'elle n'a pas de normes pour en évaluer la teneur. En l'absence de données prouvant l'innocuité des substances, les scientifiques de Santé Canada ont toujours refusé d'établir ces normes. Quant aux antibiotiques, si l'ACIA a des normes pour prévenir des réactions allergiques chez les consommateurs, les traces qui s'y retrouvent entraînent une préoccupation résistance aux médicaments.

«Les Européens disent aujourd'hui ce que nous, les scientifiques, affirmons aussi», a révélé hier au *Devoir* le Dr Shiv Chopra, de la division de l'évaluation des produits pharmaceutiques au Bureau des

VOIR PAGE A 10: VIANDE

Les futurs maîtres soumis à la recette des compétences?

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Les futurs enseignants seront-ils eux-mêmes soumis à la valse des «compétences» sur les bancs de l'université? Un document produit par le ministère de l'Éducation suggère notamment d'harmoniser la formation des enseignants aux nouvelles exigences liées à la réforme en les initiant à la philosophie des compétences dès l'entrée à l'université.

Voilà l'une des suggestions contenues dans *La Formation à l'enseignement - Les orientations - Les compétences professionnelles*, document produit par le ministère de l'Éducation et actuellement soumis à la consultation tant du côté des universités que de celui des écoles et des enseignants.

Les onze compétences ici présentées ne sont pas transversales, comme on les connaît désormais dans les programmes du primaire et du secondaire, mais plutôt professionnelles, dans la mesure où elles permettent la «professionnalisation» de l'occupation d'enseignant.

VOIR PAGE A 10: MAÎTRES

LE MONDE



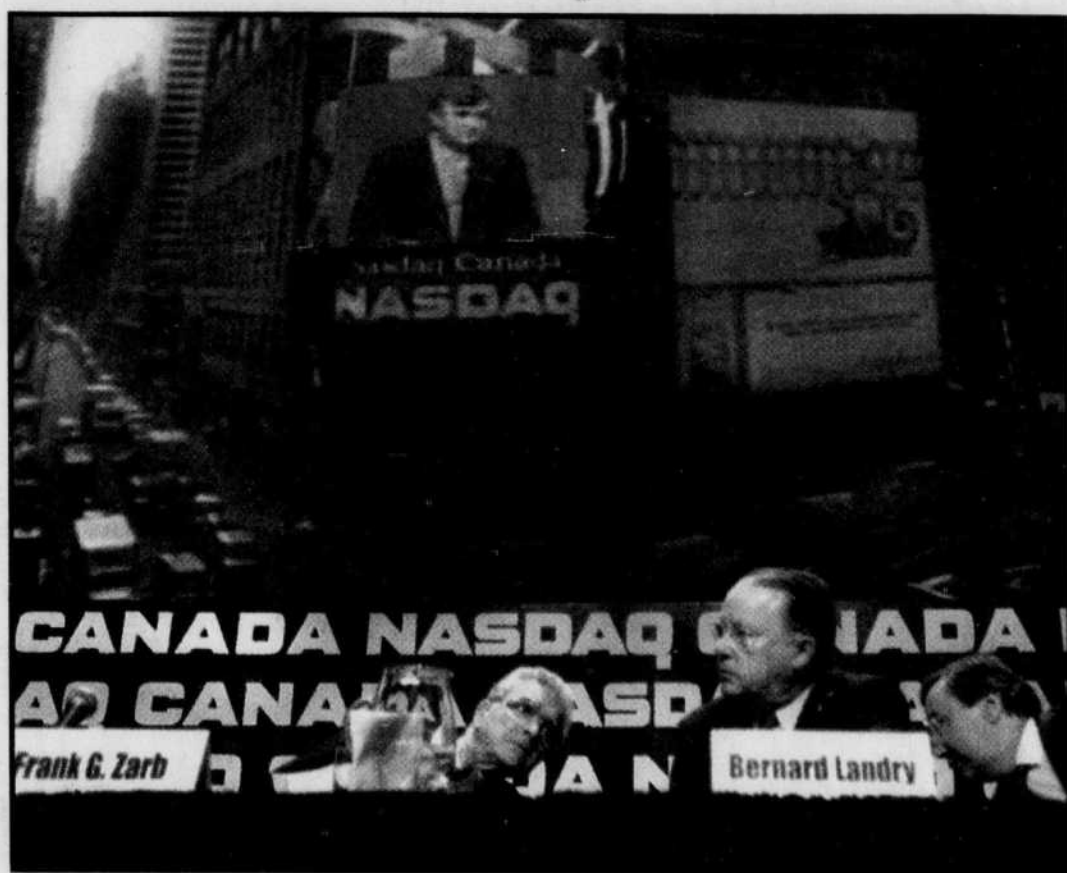
Fujimori veut
rester au Japon
Page B 7

INDEX

7 8313 00066 5	Annonces..... B 6	Idées..... A 9
	Bourse..... B 2	Le monde..... B 7
	Avis publics... B 5	Les sports..... B 6
	Carrières..... B 4	Mots croisés... B 5
	Culture..... B 8	Nature..... B 5
	Économie..... B 1	Télévision..... B 9
	Éditorial..... A 8	Météo..... B 5

BDC: Chrétien est blanchi

Vive Nasdaq Canada



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA SOCIÉTÉ Nasdaq Stock Market a lancé hier à Montréal les activités de Nasdaq Canada lors d'une conférence de presse diffusée en direct sur l'écran géant des locaux de la Bourse américaine à Times Square, à New York. Nos informations en page B 1.

*Le conseiller
en éthique
du gouvernement
ne juge pas
nécessaire de faire
enquête
sur son patron*

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le premier ministre Jean Chrétien a été complètement blanchi hier de toute accusation de conflit d'intérêts et d'ingérence politique par le conseiller en éthique qu'il avait lui-même nommé en 1994, Howard Wilson.

M. Wilson juge qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir une enquête sur les agissements de M. Chrétien, qui avait fait pression sur le président de la Banque de développement du Canada pour aider un homme d'affaires de ses amis à obtenir un prêt. Le président de la BDC, une société d'État propriété du gouvernement fédéral, est ultimement nommé par le premier ministre.

VOIR PAGE A 10: CHRÉTIEN

■ Autres informations en pages
A 5, A 6 et A 7

Le grand choc fiscal n'aura pas lieu

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Le grand choc fiscal appréhendé à Montréal à la suite du dépôt, cet automne, des nouveaux rôles d'évaluation foncière n'aura pas lieu. L'effet conjugué du contrôle serré des dépenses, de la croissance économique et du pacte fiscal, allié à un tour de passe-passe fiscal, évitera à la plupart des propriétaires d'immeubles résidentiels, l'an prochain, les lourdes hausses de taxes redoutées.

«Lorsque l'on regarde à froid la situation dans laquelle on se trouvait, c'était pas un cadeau. Le défi était énorme», rappelait hier le maire Pierre Bourque au moment de présenter le dernier budget de sa ville avant la grande réorganisation municipale que l'on sait.

Le défi en question était posé, depuis septembre, par le premier rafraîchissement en six ans des rôles

VOIR PAGE A 10: BUDGET

Le budget de Montréal

Voici le calcul des variations entre les valeurs au rôle foncier de 1995 et celles du dépôt du rôle foncier de 2001, tel que présenté hier par la Ville de Montréal.

Des baisses de taxes dans l'ensemble de la ville...

Cartierville	- 7,4 %
Ahuntsic	- 7,3 %
Saint-Michel	- 9,4 %
Villeray	- 7,3 %
Petite-Patrie	- 10,7 %
Rosemont	- 7,1 %
Nouveau-Rosemont	- 1,0 %
H.-Maisonnette	- 9,4 %
Mercier	- 3,0 %
Plateau Mont-Royal	+ 1,8 %
Ville-Marie	- 4,8 %
Côte-des-Neiges	- 6,6 %
Notre-Dame-de-Grâce	- 1,5 %
Sud-Ouest	- 7,5 %
Rivière-des-Prairies	- 6,3 %
Pointe-aux-Trembles	- 7,9 %
Parc-Extension	- 14,1 %
Ville de Montréal	- 5,4 %



... et des hausses sur le Plateau Mont-Royal

Unifamiliale	+ 21,3 %
Duplex	+ 16,9 %
Triplex	+ 11,7 %
Multiplan	+ 7,7 %
Appartements	- 6,9 %
Condominium	+ 6,9 %
Autres	+ 9,5 %
Résidentielle	+ 7,2 %
Semi-commerciale	- 10,0 %
Commerciale	- 11,5 %
Industrielle	- 18,0 %
Terrain vague	- 25,9 %
Total	+ 1,7 %

« Interdit de circuler »

*Quand le couvre-feu enferme chez eux
ses 40 000 habitants palestiniens,
Hébron appartient à 500 résidents juifs*

Mauvais jour pour le Proche-Orient, hier, où la violence s'est poursuivie, faisant au moins deux autres morts. L'Égypte a rappelé son ambassadeur en Israël pour répondre à «l'utilisation délibérée de la force». De son côté, Washington s'est fait critique à l'égard d'Israël, pressant l'État hébreu de ne pas alimenter un cycle de violence et se disant préoccupé par la puissance de feu utilisée contre les Palestiniens. Nos informations en page B 7.

JOYCE NAPIER

Hébron, Cisjordanie — La jeep de l'armée, munie d'un haut-parleur, parcourt les rues qui se vident petit à petit. Assis sur la banquette arrière, un soldat, à peine sorti de l'adolescence, aboie des ordres au micro.

«Gens d'Hébron, il est interdit de circuler. Interdiction de circuler. Un couvre-feu est de rigueur. Gens d'Hébron, il est interdit de circuler, un couvre-feu est en vigueur.»

La voix métallique retentit dans les ruelles, dans les échoppes, jusqu'à l'intérieur des maisons.

La jeep arrive au marché, le souk, comme on l'appelle ici, où une demi-douzaine de maraîchers trainent encore. Les autres, les collègues et les clients, chassés par la voix métallique, sont déjà rentrés chez eux. La jeep s'immobilise à deux mètres à peine de là.

«Gens d'Hébron, il est interdit de circuler. Interdiction de circuler.»

tion de circuler. Un couvre-feu est de rigueur.»

Un homme âgé, coiffé de la keffiyeh traditionnelle palestinienne, se tourne vers la jeep et commence à hurler, en arabe, aux trois jeunes soldats à l'intérieur: «Non, je ne veux pas rentrer chez moi, je ne veux pas, je n'irai pas!», lance-t-il en agitant les bras. «Je ne veux pas, je ne veux pas!»

La jeep ne bouge pas, la voix métallique reprend, en arabe, avec l'accent hébreu: «Gens d'Hébron, il est interdit de circuler...»

Le vieil homme continue de crier encore un moment et, une fois lassé de lancer des injures au véhicule de l'armée israélienne, il se défoule sur les boîtes vides qui jonchent le sol du souk abandonné, en parlant tout seul.

Il finira par obtempérer et rentrera chez lui, com-



REUTERS



REUTERS

Depuis plus de 40 jours, Israël impose à la population arabe d'Hébron un couvre-feu presque complet.

Québec
2001

L'état du Québec

2001!

DES TEXTES INÉDITS DE 70 SPÉCIALISTES

530 pages • 24,95 \$

F

FIDES

• LES ACTUALITÉS •

En réaction à la Conférence de Saint-Hyacinthe

L'UQCN demande qu'on freine l'expansion de la production agricole

Le coût environnemental est trop élevé, selon le groupe écologiste

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR
LE DEVOIR

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) demande à Québec de «mettre en veilleuse» l'objectif de croissance de la production agricole fixé lors de la conférence de Saint-Hyacinthe, en 1998.

Cette demande de l'UQCN, l'une des principales organisations écologistes du Québec, fait suite à la prise de position du ministre de l'Agriculture, Rémy Trudel, qui se prononçait récemment en faveur d'un moratoire sur l'augmentation des productions animales dans les régions en situation de surplus à la suite des recommandations du rapport Brière. L'Union des producteurs agricoles (UPA) devait s'inscrire en faux le lendemain contre cette idée.

Le projet de doubler les exportations agricoles québécoises «devait se réaliser dans le respect de l'environnement», déclare Harvey

Mead, président de l'UQCN. Or tous les signes indiquent, selon le groupe environnemental, que la production augmente radicalement mais que cet objectif économique est en train d'être atteint au prix d'une pollution et d'une dégradation accrues du milieu rural.

«Cette situation est inacceptable car le modèle de production intensive mis en place menace aujourd'hui la santé de la population et les équilibres naturels et sociaux déjà fragiles» dans le milieu rural, ajoute M. Mead.

L'UQCN entend d'ailleurs aider à la nouvelle mobilisation du milieu rural contre «le lobby de l'UPA» en distribuant dans les régions 15 000 exemplaires d'un dépliant qui fait le point sur les pratiques polluantes, la détérioration des cours d'eau et les risques qui en résultent pour la santé de la population et de l'environnement.

Denis Boutin, un autre porte-parole de l'UQCN, ajoutait de son côté qu'un rapport du ministère de l'Agriculture publié au printemps rapportait qu'un peu plus

de 2000 fermes sur les 5000 visées dans un premier temps par les nouvelles normes s'étaient effectivement dotées du plan de fertilisation plus compatible avec la protection de l'environnement. Et 5000 nouvelles fermes doivent en principe s'ajouter à ce peloton cet automne, ce qui augmentera à son avis le taux de non-conformité. Dans une région comme Chaudière-Appalaches, déjà aux prises avec d'importants surplus de fumiers, on ajoute environ 1200 unités animales par mois, affirme-t-il.

Le rapport de M^r Jules Brière, chargé de rapprocher les municipalités rurales opposées aux visées de l'UPA, propose lui aussi à Québec un moratoire total sur l'accroissement des cheptels dans les régions en situation de surplus. M^r Brière a noté que l'atteinte des normes respectant la capacité d'absorption des fumiers par les plantes ne sera pas un fait accompli avant 2009 et 2011. Il ajoutait que Québec devait revoir de façon «significative» son plan d'action agroenvironnemental, une

réforme encore moins radicale que celle souhaitée par la commission Beauchamp sur l'eau, qui préconisait de repenser la production agricole elle-même.

L'UQCN estime par ailleurs que le gouvernement est en train de rater cet objectif avec la loi 144, qui vise à placer sous l'autorité unique de la future Financière Agricole tous les programmes de régulation des marchés et des assurances-récolte. «Québec a une chance en or et unique de modifier les comportements en introduisant dans la loi le principe de l'écoconditionnalité, qui exige comme préalable à toute aide gouvernementale un dossier environnemental parfait pour éviter que les fonds publics ne financent des pollueurs», explique Denis Boutin.

L'UQCN s'interroge aussi sur certains articles de la loi qui limiteraient les examens du Vérificateur général aux seules cas où Québec le demanderait, ce qui semble d'autant plus suspect au groupe que l'UPA siègera au conseil d'administration du futur organisme.

Sport amateur

Québec enquêtera sur la place des Québécois dans les équipes canadiennes

PRESSE CANADIENNE

Québec — Un comité indépendant enquêtera sur la place et le rôle des athlètes francophones dans les équipes nationales du Canada, a annoncé hier le ministre québécois responsable des Sports, Gilles Baril.

Le mandat du comité sera d'étudier la place des athlètes et entraîneurs québécois dans les équipes nationales canadiennes et dans l'équipe olympique du Canada, l'implantation des centres nationaux d'entraînement et la langue d'usage dans le sport amateur au Canada.

Le comité d'enquête sera présidé par l'ancien sous-ministre André Tétreault. Il devra remettre son rapport en mai 2001.

La façon dont plusieurs athlètes québécois ont été traités sur la scène canadienne soulève des questions, a mentionné le ministre Baril. Il a cité les noms de Yannick Lupien, Valérie Houde-Marchand et Karine Chevrier.

M. Baril a aussi parlé de la décision de Sports Canada d'implan-

ter à Toronto plutôt qu'au Québec son Centre national d'entraînement de nage synchronisée alors qu'une large part des nageurs sont Québécois.

Ailleurs, c'est le Centre national d'entraînement de l'équipe junior de hockey sur glace qui se retrouve à Calgary alors que le Québec figure dans ce domaine, avec notamment le gain de deux coupes Memorial au cours des dernières années.

Le ministre a pris soin de ne pas agir dans ce dossier avant les Jeux olympiques de Sydney afin de ne pas nuire aux athlètes québécois qui y participaient.

«Je veux que ce soit une démarche constructive, en faveur du développement du sport amateur au Québec, a-t-il dit. Cela va éclairer nos actions pour le développement de l'excellence sportive.»

Des centres nationaux d'entraînement doivent s'implanter au Québec, particulièrement dans les sports où les Québécois excellent au point de fournir un fort contingent d'athlètes aux équipes canadiennes.

C'est le temps de vérifier vos droits

Si vous ou un membre de votre famille avez reçu du sang ou des produits sanguins au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 inclusivement, vous devez de lire cet avis.

avis

de règlement des recours collectifs (1^{er} janvier 1986 – 1^{er} juillet 1990) des victimes de l'hépatite C

Cet avis peut avoir une incidence sur vos droits. Veuillez le lire attentivement.

Les tribunaux du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont approuvé le règlement des recours collectifs visant :

- certaines personnes qui sont ou qui ont été infectées par le virus de l'hépatite C (« VHC ») pour la première fois à la suite d'une transfusion de sang reçue au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 inclusivement; certaines personnes atteintes de thalassémie majeure qui sont ou qui ont été infectées par le VHC et qui ont reçu une transfusion de sang au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 inclusivement; les époux, les conjoints et les enfants infectés indirectement par le VHC; et certains autres membres de la famille (« recours collectif des transfusés »); et
- certaines personnes souffrant de troubles congénitaux de la coagulation qui sont ou qui ont été infectées par le VHC et qui ont reçu ou se sont administré du sang ou des produits sanguins au Canada entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 inclusivement; les époux, les conjoints et les enfants infectés indirectement par le VHC; et certains autres membres de la famille (« recours collectif des hémophiles »).

Seules les provinces du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique ont une loi sur les recours collectifs. Les personnes visées résidant à l'extérieur du Québec et de la Colombie-Britannique sont généralement incluses dans l'un des recours intentés en Ontario. Toutefois, les personnes visées qui ont reçu ou qui se sont administré du sang ou des produits sanguins au Québec font partie de l'un des recours intentés au Québec.

MODALITÉS DU RÈGLEMENT

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux (les « gouvernements ») ont conclu un règlement, approuvé par les tribunaux, visant le règlement complet et définitif de toutes les réclamations des personnes visées aux recours collectifs et de certaines autres personnes. Les gouvernements n'admettent aucune faute ni aucune responsabilité de leur part. Le règlement constitue un compromis quant aux réclamations contestées. Les indemnités de règlement seront attribuées en fonction de la gravité de la maladie et de la perte d'une personne visée conformément aux régimes d'indemnisation prévus à la Convention de règlement.

DEMANDE D'INDEMNISATION

Les tribunaux ont désigné Expertises Crawford Inc. et Garden City Group Inc. à titre d'administrateur pour administrer les régimes d'indemnisation créés en vertu de la Convention de règlement.

Si vous n'avez pas fait votre demande d'indemnisation, vous pouvez vous procurer le dossier des formulaires de demande d'indemnisation auprès de l'administrateur. Ce dossier a été conçu pour permettre aux personnes visées de remplir leur demande d'indemnisation sans l'aide d'un avocat. Pour obtenir de l'aide pour remplir les formulaires, les personnes visées devraient communiquer avec le Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990 en composant le 1 877 434-0944, par courriel à l'adresse info@hepc8690.com, en consultant le site Web www.hepc8690.com ou en écrivant au :

Centre des réclamations relatives
à l'hépatite C 1986-1990
B.P. 2370, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Une fois remplis, les formulaires et les documents exigés en vertu des formulaires doivent être transmis à l'administrateur.

EXCLUSION

Toute personne visée qui désire s'exclure du règlement afin de poursuivre individuellement sa propre réclamation doit le faire en transmettant un avis écrit au Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990, au plus tard le 31 janvier 2001, déclarant qu'elle s'exclut du règlement. Dans le cas où une personne infectée par le VHC s'exclurait du règlement, les membres de sa famille et les personnes à sa charge seront alors réputés s'être exclus du règlement, à moins que l'époux, le conjoint ou l'enfant n'ait une réclamation distincte à titre de personne infectée par le VHC, auquel cas il ou elle doit prendre une décision indépendante quant à son exclusion ou non du règlement. Sauf au Québec, personne ne peut exclure un mineur ou une personne frappée d'incapacité mentale sans la permission du tribunal, après avis au Curateur public ou à l'Avocat des enfants, ou les deux, selon le cas.

Toutes les personnes visées qui ne s'excluent pas seront liées par les modalités du règlement. Afin d'être admissibles à l'indemnisation en vertu du règlement, les personnes visées qui ne s'excluent pas de leur recours collectif devront consentir au rejet de toute action qu'elles ont instituée à l'encontre des gouvernements, de l'Agence canadienne du sang, du Comité canadien du sang et de tout hôpital ou de tout fournisseur de soins de santé au Canada.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les questions concernant le contenu de cet avis ne doivent pas être adressées aux tribunaux puisque leur structure administrative n'est pas en mesure de répondre à ce type de demandes. Les versions intégrales des jugements du Québec, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, qui contiennent la Convention de règlement, peuvent être obtenues auprès du Centre des réclamations relatives à l'hépatite C 1986-1990. L'aperçu général que contient le présent avis est assujéti aux dispositions de la Convention de règlement, telles qu'approuvées.

CET AVIS A ÉTÉ APPROUVÉ PAR
L'HONORABLE JUGE MORNEAU
DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC.

Des infirmières de Témiscaming honorées

LE DEVOIR

Des infirmières du Témiscamingue, dont la façon révolutionnaire de livrer les soins à domicile avait été exposée dans la série «Les maux de la santé» publiée par *Le Devoir* en avril dernier, ont remporté hier le grand prix Innovation Clinique remis dans le cadre du premier congrès international des infirmières et infirmiers de la Francophonie.

Les infirmières Jacinthe Bérubé, Carole Lahaie et Josée Carrière, de l'équipe de soins à domicile du Centre de santé de Témiscaming, ont obtenu ce prix prestigieux en raison de la mise sur pied d'un projet unique ayant permis de réduire les admissions à l'hôpital, l'encombrement des urgences et la durée du suivi à domicile dans leur région.

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, a d'ailleurs salué cette initiative hier, à l'heure où les soins à domicile constituent encore trop souvent le parent pauvre du virage ambulatoire.

Ce projet ambitieux, inspiré d'une approche américaine privilégiant le suivi systématique de la clientèle, avait fait l'objet d'un premier reportage dans *Le Devoir* l'hiver dernier, visant à démontrer les nouvelles façons de faire pour remédier aux problèmes actuels du système de santé.

Réalisé d'abord à petite échelle, cet ambitieux projet de suivi systématique des clientèles a permis d'augmenter de 20 % le nombre de personnes suivies à leur domicile et de doubler le nombre de visites d'infirmières à domicile dans la région du Témiscamingue, entraînant des économies de 10 000 \$ par l'évitement de 101 jours d'hospitalisation.

Ces résultats ont d'ailleurs valu à ce projet-pilote d'être instauré de façon permanente au Centre de santé de Témiscaming. La Régie régionale de la santé et des services sociaux d'Abitibi-Témiscamingue a d'ailleurs déjà convenu d'investir 90 000 \$ pour étendre ce programme à tous les CLSC de son territoire.

EN BREF

Effet de serre: les émissions américaines augmenteront

(AFP) — Le chef de la délégation américaine, Frank Loy, a indiqué hier à La Haye que les émissions américaines de gaz à effet de serre risquaient d'augmenter de 28 % en 2010 par rapport à 1990. M. Loy a cité cette projection pour expliquer pourquoi les États-Unis devraient avoir recours largement aux mécanismes de marché prévus par le protocole de Kyoto et aux «puits de carbone» pour respecter leur engagement découlant de cet accord international. Kyoto, dont les modalités d'application sont en cours de négociation entre 180 pays réunis à La Haye, impose un quota de réduction moyen de 5,2 % de CO₂ (dioxyde de carbone) et de cinq autres gaz à effet de serre à 38 pays développés en 2010 par rapport à 1990.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

CHRÉTIEN



SUITE DE LA PAGE 1

La décision de M. Wilson a toutefois relancé la controverse au sujet de son impartialité: en 1993, le Parti libéral avait promis de créer un poste de conseiller en éthique qui serait nommé par la Chambre des communes et redevable au Parlement. Mais c'est finalement M. Chrétien qui a nommé Howard Wilson, en 1994, et ce dernier fait plutôt rapport au premier ministre, au grand dam de l'opposition.

«Avec cette décision, a déclaré Phil von Finckenstein, porte-parole de l'Alliance canadienne, il devient encore plus évident que nous avons besoin d'un chien de garde en matière d'éthique, pas d'un chien de poche.» Le Bloc québécois avait déjà demandé la semaine dernière que le conseiller en éthique soit nommé par le Parlement.

Dans sa lettre qu'il a fait parvenir aux chefs alliés et conservateur, Stockwell Day et Joe Clark, M. Wilson conclut que «le premier ministre, en téléphonant au président de la BDC, n'a enfreint aucun règlement qui aurait été établi par le gouvernement du Canada concernant les interventions des ministres auprès des orga-

nismes gouvernementaux au nom de leurs électeurs».

Il ajoute que M. Chrétien «a agi en tant que député au nom d'un commettant» et que «le simple fait d'être ministre et membre du cabinet ne soustrait personne à son obligation de représenter les intérêts de ses commettants».

M. Wilson conclut que les limitations imposées aux ministres ne doivent pas être à ce point sévères qu'il ne serait plus dans l'intérêt des électeurs d'avoir un membre potentiel du cabinet comme député. Il fait ainsi référence au cas de Michel Dupuy, ce ministre libéral du Patrimoine qui avait écrit en 1994 au CRCT pour lui demander d'étudier la demande de licence de radiodiffusion d'un commettant. Il avait été établi à l'époque, rappelle M. Wilson, que les ministres ne devaient pas intervenir auprès des tribunaux quasi judiciaires. Mais, ajoute-t-il, «la BDC ne fait pas partie des organismes quasi judiciaires», et «il avait été estimé qu'il serait injuste pour les commettants du ministre d'étendre cette restriction très sévère aux autres organismes gouvernementaux, y compris les sociétés d'Etat».

M. Wilson juge enfin que le premier ministre n'a pas violé le code de conduite en matière de conflit d'intérêts, comme le supputait Joé Clark. Ce code de conduite sti-

pule qu'il est interdit «d'outrepasser ses fonctions officielles pour venir en aide à des personnes, physiques ou morales, dans leurs rapports avec le gouvernement, lorsque cela peut donner lieu à un traitement de faveur».

MM. Day et Clark avaient demandé au conseiller en éthique du gouvernement fédéral d'ouvrir une enquête sur Jean Chrétien après qu'il eut été révélé que ce dernier avait contacté à deux reprises, en 1996 et 1997, le président de la BDC, François Beaudoin, pour que soit accordé un prêt de 615 000 \$ à Yvon Duhaime, un commettant. M. Chrétien avait même invité M. Beaudoin à sa résidence officielle du 24, promenade Sussex, à Ottawa. Le prêt était consenti à l'Auberge Grand-Mère, un hôtel déficitaire, situé dans la circonscription du premier ministre, que M. Chrétien avait d'ailleurs vendu à perte en 1993 à M. Duhaime.

Dans une déclaration écrite envoyée à la presse hier soir, M. Chrétien a dit accueillir «avec plaisir le rapport du conseiller en éthique qui prouve au-delà de tout doute que les accusations malveillantes formulées à mon en-droit dans le cadre de ces élections, et dont les médias ont abondamment parlé, étaient sans fondement».

Selon M. Chrétien, qui invite maintenant à «tourner la

page», le rapport de M. Wilson confirme qu'«un ministre de la Couronne demeure un député et, à ce titre, a le droit de faire des démarches en faveur des citoyens de sa circonscription auprès des autorités publiques compétentes». Il en a aussi profité pour attaquer ses adversaires qui, selon lui, ont «outrepassé les bornes reconnues de l'équité et de la bienséance qui ont toujours caractérisé les élections au Canada». «Ils se sont plutôt acharnés à détruire ma réputation et ont ainsi avili le processus politique. Tous doivent reconnaître que la confiance du public en souffre quand le débat sort des limites du raisonnable et de l'équitable.»

Par ailleurs, la ministre de la Justice, Anne McLellan, à qui Stockwell Day avait demandé d'ouvrir une enquête criminelle dans ce dossier, a envoyé une lettre hier soir dans laquelle elle rappelle que cela n'est pas de son pouvoir. «La procureure générale n'a pas le pouvoir de demander à la police d'ouvrir une enquête. Un des principes fondamentaux de notre système de justice est que les enquêtes policières doivent être exemptes de toute interférence politique.» La GRC a reçu une demande d'enquête du Parti progressiste-conservateur et étudie toujours les faits pour déterminer s'il y a matière à enquête criminelle contre le premier ministre.

MAÎTRES

SUITE DE LA PAGE 1

La définition de la première compétence donne ceci: «Concevoir des situations d'enseignement-apprentissage pour les contenus enseignés, et ce, en fonction de la clientèle concernée et en vue du développement des compétences visées par les programmes de formation.» Plus simplement, d'autres compétences sont notamment liées à la progression des apprentissages chez les élèves, à l'intervention pédagogique auprès d'enfants en difficulté, aux technologies de l'information et à la liaison entre école, direction et parents.

«Même si la formation des maîtres a connu des changements majeurs au cours de la dernière décennie, il n'en demeure pas moins que les programmes de formation des futurs enseignants ne peuvent ignorer les transformations en cours dans tout le système d'éducation», écrivent d'entrée de jeu les auteurs dans le document.

Même si l'un des mandats liés à la rédaction de ce document était bien d'ajuster les programmes des facultés d'éducation à la réforme en cours, la présence des compétences dans ce document est surtout liée au souci de professionnalisation de l'occupation enseignante, une autre des pierres d'assise de ce document, affirme Clermont Gauthier, professeur au département d'études sur l'enseignement et l'apprentissage à l'Université Laval et l'un des trois auteurs du document.

«On propose une approche par compétences à l'université, mais attention, ça ne veut pas dire qu'on avalise le contenu de la réforme», affirme M. Gauthier, prudent. «L'approche par compétences est intéressante dans le cadre d'une professionnalisation, où on dit que la seule théorie est nécessaire mais pas suffisante. L'enseignant doit être mis en situation d'accomplir des activités pour mieux comprendre les programmes de formation.»

L'entreprise, qui fera l'objet d'une importante discussion le 5 décembre prochain avec l'ensemble des partenaires concernés, n'est pas vendue d'avance. «Nous savons que devant ce document ça ira du refus total à l'acceptation totale», affirme M. Gauthier.

«On a un peu l'impression que cette approche par compétences, c'est le nouveau dogme, et c'est peut-être dangereux comme choix ministériel», prévient Mario Laforeux, doyen de la faculté de l'éducation de l'Université de Sherbrooke. «Ce ne sont pas des modifications mineures qui sont proposées là, ça touche toute l'approche pédagogique utilisée dans les facultés.»

À la Fédération des syndicats de l'enseignement, une première lecture du document ne provoque pas de réaction virulente quant à l'usage des compétences dans la formation des maîtres. «Ce sont des réactions préliminaires, mais nous remarquons surtout que la réforme de l'éducation et la réussite des élèves semblent reposer sur les seules épaules des enseignants», explique Jean Laporte, porte-parole de la FSE. «C'est aussi la direction, les parents, pas seulement les professeurs.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

d'évaluation sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal. Bien pire que de laisser la Ville avec une baisse de la valeur globale imposable de 5,4 %, soit un manque à gagner de 60 millions, l'exercice confirmait une forte dévaluation des immeubles non résidentiels (-10,9 %), ce qui laissait craindre un important transfert de charge fiscale vers les propriétaires d'immeubles résidentiels moins touchés par les baisses (-2,3 %).

En présentement officiellement son budget pour la prochaine année, l'administration Bourque a annoncé que le grand transfert fiscal ne se produira pas... du moins, pas tout de suite. En fait, promet-on, deux contribuables sur trois verront leur compte de taxes gelé ou légèrement diminué. Cette proportion sera de quatre sur cinq si l'on tient compte de l'indice à la consommation.

Pour arriver à ce résultat, la Ville aura d'abord recours aux dispositions de la future loi 150, qui doit être adoptée cet automne et qui permettra l'établissement de taux variés de taxation. Grâce à la nouvelle loi, la Ville procédera à de légères hausses des taux de taxation des immeubles de six logements et plus (de 1,99 \$ à 2,03 \$ par 100 \$ d'évaluation), des immeubles mixtes (d'un taux maximum de 2,13 à 2,20 \$) ainsi que des immeubles non résidentiels (de 2,16 à 2,23 \$). Ces hausses, précise toutefois l'administration Bourque, seront compensées par la chute des valeurs foncières dans ces secteurs et devraient malgré tout se traduire par une réduction de la charge foncière. Le taux de taxation des immeubles résidentiels de cinq logements et moins demeurera pour sa part à son niveau actuel de 1,99 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Pour réduire l'impact des fortes hausses d'évaluation dans certains quartiers comme le Plateau Mont-Royal, où la valeur de certains immeubles a crû de 30 %, voire de 40 %, la Ville entend se prévaloir d'une autre disposition de la loi lui permettant cette fois de répartir ces variations sur trois ans. Cette mesure s'appliquera partout sur le territoire, et ce, aussi bien pour les hausses que pour les baisses de valeur foncière. À ceux qui déplorent que la mesure en laissera quand même certains avec des hausses annuelles de taxes de plus de 10 %, le maire Bourque répond: «Je leur dirais que l'on parle là d'une minorité de contribuables et que c'est quand même ça, la loi du marché.»

Toutes ces acrobaties permettront de laisser relativement inchangée la charge fiscale nette des Montréalais (0,7 %), et ce, aussi bien dans le secteur résidentiel (-0,4 %) que dans le secteur non résidentiel (-0,7 %). Elles permettront de plus à la Ville d'amasser sensiblement les

mêmes recettes en taxes que les années précédentes, soit 1,355 milliard. D'autre part, la récente signature par le gouvernement et les municipalités d'un pacte fiscal ainsi que la création de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) auront pour effet net d'assurer un timide revenu supplémentaire de 8,4 millions.

Avec des dépenses totales de 2,071 milliards en 2001, Montréal affichera un budget légèrement en retrait par rapport à celui de l'an dernier (-0,9 %) et à toutes fins utiles équivalent à ce qu'il était à l'arrivée de Pierre Bourque au pouvoir, en 1994. On comprend que dans de pareilles conditions, les différents postes budgétaires aient connu bien peu de changements cette année. L'augmentation de 11 % du budget de déneigement apparaissait en ce domaine comme le seul point saillant. Le service de la dette est demeuré pour sa part à 15,5 % du budget.

Pierre Bourque n'a pas manqué hier de voir dans ce dernier budget de la Ville de Montréal non seulement la démonstration de sa bonne administration depuis son élection en 1994 mais aussi le signe d'une renaissance économique et politique de la métropole. Deux événements, croit-il, susceptibles de plaire aux citoyens des municipalités de banlieue en voie d'être fondues dans un nouveau grand tout montréalais. «Tout ça va inciter les citoyens de l'île à comprendre que la ville de Montréal est un atout pour le Grand Montréal, a-t-il déclaré, et qu'ils peuvent être confiants d'entrer dans un projet comme celui de la nouvelle ville de Montréal.»

Applaudi par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, le budget 2001 de la Ville de Montréal n'a pas eu l'heure de plaire à tous. Loin de se réjouir du gel relatif des taxes, le chef de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal, Michel Prescott, a plutôt déploré le fait que l'on n'arrive toujours pas à réduire substantiellement le compte de taxes des Montréalais. «C'est un retour à la case départ. Rappelons-nous que nous avons un budget qui arrive après le pacte fiscal, après la mise en place de la Communauté métropolitaine de Montréal, et qu'est-ce que les Montréalais y gagnent? Rien du tout. C'est grosso modo le même compte de taxes.»

À l'instar de Michel Prescott, le Comité du logement du Plateau Mont-Royal estime insuffisantes les mesures proposées par la Ville pour atténuer l'effet de la hausse des rôles d'évaluation dans le quartier. «Ce que l'on comprend, a déclaré le porte-parole du groupe, Pierre Marquis, c'est que les taxes vont continuer à augmenter et que ça va se répercuter sur le prix des loyers. Les locataires ont atteint leur seuil de tolérance au niveau de leur capacité de payer. La spéculation foncière va finir par les chasser de leur quartier.»

HÉBRON

SUITE DE LA PAGE 1

me les 40 000 autres Palestiniens qui vivent dans cette petite tranche de la ville d'Hébron.

À Hébron, en Cisjordanie, dans cette tranche israélienne, tous les Palestiniens sont punis. Tous, femmes, personnes âgées, nouveaux-nés, commerçants et fripons, jusqu'au dernier qui se promène dans les rues de la ville assiégée et qui parle tout seul.

Une garde à vue collective

Depuis plus de 40 jours, Israël impose à cette population arabe un couvre-feu presque complet, interrompu par de brefs moments de liberté: les Palestiniens d'Hébron peuvent alors sortir de chez eux pour faire des courses, voir les amis, la famille, ouvrir la boutique, passer chez le pharmacien, faire du vélo.

Douze mille écoliers ne vont plus à l'école, la clinique est vide, la pharmacie est ouverte, quelques heures par-ci, quelques heures par-là. Pour les urgences, «on s'en remet à Dieu».

Hébron est une ville divisée: un côté est contrôlé par l'autorité palestinienne, l'autre par Israël. Jeu du destin, quelque 40 000 Palestiniens vivent dans la tranche israélienne, dominée par trois colonies juives qui forment une sorte de forteresse en plein centre de la ville et qui abrite 500 colons venus s'y installer illégalement à partir de 1967. Ces 500 résidents juifs ne sont pas visés par le couvre-feu. Lorsque les Palestiniens sont enfermés chez eux, la ville appartient à 500 résidents privilégiés.

Depuis le début des affrontements, la colonie juive d'Hébron est l'une des cibles préférées des hommes armés palestiniens, qui prennent position sur les collines qui surplombent l'ilot juif. Tous les jours, les hommes armés, qui se trouvent du côté palestinien, tirent sur la colonie, et les 12 bataillons israéliens, qui sont là pour protéger la colonie, ripostent à coups de roquettes.

Les 40 000 Palestiniens sont coincés entre les deux. «Non seulement nous sommes enfermés chez nous, nous devons de plus nous éloigner des fenêtres et rester allongés quand les combats commencent», raconte Ahmad Ali, un instituteur temporairement au chômage.

Avant le passage de la jeep à la voix métallique, en cette journée de novembre, les 40 000 Palestiniens d'Hébron ont eu cinq heures de liberté. C'est-à-dire que le couvre-feu a été levé de 8h à 13h. Cinq heures à l'air libre pour aérer les échappées, faire les courses ou tout simplement pédaler dans les rues où il est désormais interdit aux Arabes de circuler en voiture.

«Je suis en prison», explique Ihab Abou Sniene, dix ans, assis sur son vélo. «Nous sommes chez nous à ne rien faire de la journée.»

«Qu'est-ce que je vais faire quand je vais rentrer chez

moi?», demande un client qui profite de ces rares heures de liberté au souk. «Je vais me disputer avec ma femme, voilà ce que je vais faire, c'est tout ce qu'il y a à faire.»

Le marché est bondé, le Tout-Hébron est dehors, tout le monde parle du couvre-feu.

«En 40 jours, on nous a permis de sortir sept fois, explique un maraîcher. On ne peut plus travailler, on n'a plus d'argent. Au marché, on échange des denrées, on fait du troc, on achète nos provisions à crédit.»

Mais ce n'est pas le premier couvre-feu à Hébron, bien au contraire. On peut dire qu'Hébron est renommée pour ses couvre-feux. Quand vous dites aux gens ailleurs dans les territoires palestiniens qu'il y a un couvre-feu à Hébron, la chose suscite à peine l'intérêt de votre interlocuteur: «Ah! bon, un couvre-feu, encore?»

Par exemple, en 1994, un colon juif nommé Baruch Goldstein est entré dans la mosquée à la Tombe des Patriarches, à Hébron, et a ouvert le feu: 29 fidèles musulmans ont été massacrés.

Pour maintenir l'ordre et prévenir un soulèvement, Israël a imposé un couvre-feu à toute la population palestinienne sous son contrôle ainsi qu'à toutes les familles en deuil.

Même le premier ministre israélien de l'époque, Yitzhak Rabin, un des architectes du processus de paix, assassiné l'année suivante, avait confié aux journalistes qu'il le suivait lors d'une visite à Washington qu'il était «très mal à l'aise» à cause de cette affaire. «La colonie juive d'Hébron est une folie», avait-il déclaré.

C'est la cinquième fois que la jeep passe dans la rue des Martyrs, qui longe le souk. Il ne reste qu'un homme qui empile patiemment des boîtes de carton vides qu'il tente en vain de placer en équilibre sur son âne. Debout à côté de lui, un jeune soldat qui pourrait être son fils, en tenue de combat, lui enjoint de se dépêcher et de rentrer chez lui. Assis à leurs côtés jusqu'à la prochaine «sortie collective», les gens d'Hébron regardent passer les soldats et les colons juifs, les seuls qui ont le droit d'être dehors.

De chez lui, Idres Zahde, un boucher de 52 ans, voit la caserne militaire au pied de la colline où sa maison est perchée. La ville est tellement silencieuse qu'on peut entendre les conversations des soldats en bas.

Dans cette maison qui appartenait à son grand-père, ils sont huit. Dans un mois, sa femme Fatayeh accouchera du septième enfant. «Quand tu es Palestinien, tu es coupable. Un Palestinien vivant est un Palestinien coupable», dit Idres Zahde.

Il est 15h. Au loin, on entend des coups de feu sporadiques. Les Palestiniens du secteur palestinien, de l'autre côté, commencent l'attaque sur la colonie juive que protègent les soldats. La soirée et la nuit seront mouvementées. Idres Zahde se blottira avec sa famille dans la pièce à l'arrière de la maison.

SUITE DE LA PAGE 1

médicaments vétérinaires de Santé Canada. Il est l'un des cinq scientifiques de sa division qui sont allés en cour il y a trois ans pour se plaindre des pressions exercées par leurs supérieurs pour approuver des médicaments dont la sécurité était, selon eux, discutable. Cette fois-ci, il a eu entre les mains, comme plusieurs de ses collègues à Santé Canada et à l'ACIA, l'ébauche du rapport de la Commission européenne. L'audit recommande de ne plus importer de viande canadienne à cause des médicaments vétérinaires qui sont autorisés ici et des programmes déficients de dépistage de résidus d'hormones. L'ACIA a déclaré lundi qu'elle allait acheminer ses commentaires à la Commission européenne afin, dit-elle, de corriger certaines affirmations.

Santé Canada a entre autres la tâche d'établir des normes de sécurité pour déterminer à quel moment un médicament peut être administré à un animal sans contaminer la viande et nuire à l'humain. «Si nous n'avons pas les données, dit le Dr Chopra, nous ne sommes pas censés donner la permission d'homologuer ces médicaments.» Au Canada, sept hormones de croissance ont été mises sur le marché et n'ont jamais été évaluées, affirme le vétérinaire. «Une fois que l'hormone est approuvée, nous devons publier les limites maximum de résidus dans la Gazette du Canada. Mais vous n'y trouverez pas le nom de ces hormones.»

Le Dr Chopra relate l'histoire du diéthylstilbestrol (DES), un médicament utilisé au Canada seulement pour le traitement des chats et chiens. Le DES a causé des problèmes de fertilité et des taux de cancer élevés avant qu'on n'arrête de le prescrire aux femmes enceintes, en 1971. «À la même époque, une hormone similaire, l'acétate de mélangestrol (MGA), a été approuvée, s'indigne le Dr Chopra. Cette hormone est utilisée, d'autres le sont aussi, mais nous ne les détectons pas.» Les taux d'hormones dans la viande sont effectivement infimes... «Les effets de ces hormones ne seront pas connus avant quinze ou vingt ans, ou dans une génération», rappelle le Dr Chopra. Les scientifiques observent notamment aujourd'hui que la puberté survient plus tôt qu'avant chez les filles et que le taux de spermatozoïdes est en baisse chez les garçons.

Comment l'ACIA peut-elle dire que la viande est sécuritaire alors qu'elle a elle-même demandé à Santé Canada que le Bureau des médicaments vétérinaires lui donne des garanties écrites que les hormones ne sont pas dommageables pour la santé?, dénonce le Dr Chopra. Santé Canada ne peut pas donner de telles normes. Nous ne pouvons établir les normes parce qu'elles ne peuvent être déterminées. Le taux d'hormones est si minime, et personne ne peut dire que les hormones sont sans danger. L'ACIA suppose qu'elles sont sécuritaires. Nous, les scientifiques, disons que nous ne ferons pas de suppositions. Nous avons besoin de faire plus de recherches. Tant que nous ne sommes pas certains que les hormones ne sont pas dommageables pour la santé, elles ne devraient pas être dans la nourriture.»

Les Européens reprochent également aux Canadiens d'utiliser encore le carbadox, un antibiotique cancérogène. Le médicament a défrayé les manchettes en septembre dernier lorsque l'ACIA a exhorté la population de ne pas consommer de porc parce que des porcs traités à l'abattoir de Saint-Alexandre avaient été nourris avec de la moulée contenant l'antibiotique moins de 35 jours avant d'être abattus. Les tests permettent de déterminer si le taux d'antibiotiques dans la viande dépasse la norme pour éviter, par exemple, qu'un consommateur allergique, à la pénicilline ne fasse une réaction en consommant de la viande. Par contre, les traces non détectées engendrent une résistance aux antibiotiques, la grande crainte des autorités sanitaires, qui redoutent de ne plus pouvoir traiter certaines maladies à cause du phénomène.

Mince consolation, le Dr Chopra juge que le Québec fait mieux que les autres provinces en matière d'élevage. «Que les gens aiment ou pas, le Québec fonctionne comme un petit pays, il produit de tout sur son territoire. Ensuite, le Québec est la seule province où l'usage des médicaments vétérinaires fonctionne sous prescription. Nulle part ailleurs au pays nous ne fonctionnons ainsi. Le Québec pourrait être un leader.»

Le Dr Chopra a déjà gagné en Cour fédérale contre son employeur qui voulait le bâillonner. «À part le fait d'être employé de Santé Canada, je suis aussi citoyen de ce pays, dit Shiv Chopra. J'ai également le devoir de parler des préoccupations concernant la sécurité alimentaire si le Bureau des médicaments vétérinaires ne fait rien à ce sujet.»

Attention!

Toronto(PC) — Les consommateurs ont intérêt à vérifier les achats qu'ils font par carte de débit automatique, comme le démontre un problème technique survenu dans des magasins Wal-Mart qui a fait en sorte que certaines personnes ont payé le double du prix affiché. «Nous recommandons toujours aux consommateurs de vérifier leur compte bancaire et de faire attention à leur NIP (numéro d'identification personnel)», affirme Sara Feldman, vice-présidente des communications et de la mise en marché pour l'Association Interac.

État de la réserve collective de sang

La réserve de sang: 5 jours
Groupes sanguins en demande aujourd'hui
B -
A -

HÉMA-QUÉBEC Info-collecte: 832-0873

Série Cart

Retour du tandem Carpentier-Tagliani

MARC DELBÈS
PRESSE CANADIENNE

Patrick Carpentier a beau avoir connu sa meilleure saison dans la série CART en 2000, les tensions avec son patron Neil Micklewright ont failli entraîner son départ de l'équipe Player's.

Les deux parties se sont finalement rendu compte, lors d'un long entretien il y a quelques temps, que leurs divergences de vues apparentes n'étaient en réalité qu'un problème de communication.

«Il [Micklewright] n'était pas toujours d'accord avec ce que je faisais et c'était source de mésentente entre nous», a dit Carpentier hier alors que Player's confirmait le retour du tandem Carpentier-Alexandre Tagliani pour la saison 2001.

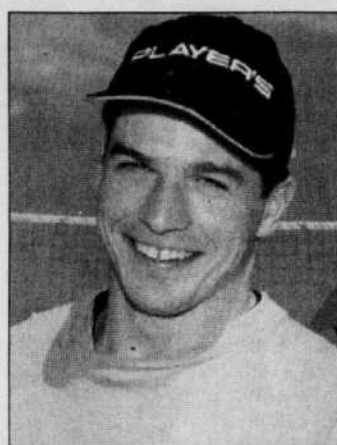
Le pilote de Joliette, âgé de 29 ans, qui a accepté un contrat d'un an assorti d'une année d'option, entreprendra donc une quatrième saison au sein de l'équipe. Quant au salaire, il se contente de dire que c'est «le plus élevé que j'ai jamais eu».

«Nous avons eu un entretien animé de plusieurs heures, en présence des dirigeants de Player's et de mon agent, et je peux vous dire que ça a été très constructif. Nous avons tiré au clair certaines choses qui étaient ambiguës auparavant et nous avons constaté, Neil et moi, que nous avions les mêmes buts.»

Ces divergences aplanies, Carpentier estime que rester chez Player's l'année prochaine est de loin la meilleure option qui s'offre à lui, même si son agent a tâté le terrain ailleurs.

«Je suis content de rester car j'ai le sentiment de ne pas avoir fini le travail. L'équipe a démontré par le passé qu'elle ne ménageait aucun effort pour faire progresser la voiture et j'espère que nous franchirons une autre étape la saison prochaine et que nous bataillerons sérieusement pour le championnat.»

Même s'il a raté trois courses après s'être infligé une fracture du poignet à sa résidence au mois d'avril — une autre source de frictions dans l'équipe —, Carpentier a complété la saison au 11^e rang du classement avec 101 points. Il a notamment terminé à sept reprises parmi les cinq premiers, dont une deuxième place à Madi-



REUTERS
Patrick Carpentier entreprend une quatrième saison au sein de l'équipe Player's.

son et une troisième à Milwaukee.

«Je crois que ces résultats sont le reflet d'une équipe en nette progression», a noté Micklewright. Je crois que toute l'équipe a acquis l'expérience et la maturité qui font la force de ces écuries de pointe et j'estime que nous avons tous les éléments pour connaître une saison du tonnerre en 2001.»

L'inexpérience des ingénieurs-chefs — Michael Cannon et Alex Timmermans — a été identifiée comme un autre point faible de l'équipe la saison dernière. Ils seront de retour la saison prochaine mais seront mieux encadrés.

«Mon ingénieur [Cannon] est super bon mais il manquait d'expérience», a plaidé Carpentier. La situation sera corrigée avec l'arrivée de quelques têtes grises.»

Quant aux frictions qui ont ponctué ses relations avec Tagliani, Carpentier assure que tout est à mettre sur le compte de la saine rivalité qui s'est développée entre eux.

«Alex est un pilote rapide et agressif. On a peut-être trop poussé à certaines occasions», a-t-il reconnu. Tagliani, qui s'est classé 16^e avec 53 points à sa première saison sur le circuit, prétend lui aussi que ces petits accrochages entre coéquipiers font partie de la course automobile.

L'équipe Player's procédera à ses premiers essais hivernaux les 19 et 20 décembre à Sebring, en Floride. La prochaine saison se mettra en branle le 11 mars au Mexique.

Michel Therrien, nouvel entraîneur du Canadien

De passion et d'émotions

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Contrairement à Alain Vigneault, affirmait Francis Bouillon et Stéphane Robidas, Michel Therrien, le nouvel entraîneur du Canadien, ne se gêne pas pour brasser la cabane quand les choses ne vont pas à son goût.

Et ce n'est pas une mauvaise chose, estime Bouillon, qui a joué sous les ordres de Therrien à Laval, dans la LHJMQ, et dans la Ligue américaine.

«Les gens sont comme ils sont, ce n'est ni une qualité ni un défaut», a-t-il commencé par dire du flegme de Vigneault qui, avoue-t-il, fustigeait rarement ses joueurs.

«Mais c'est beau dire qu'on a travaillé fort, il ne faut pas accepter la défaite», a continué le petit défenseur toujours sur la liste des blessés (main). «Des fois, il faut faire quelque chose pour se réveiller, essayer de nouvelles choses.»

Qu'on ne se méprenne pas, jamais le gentil Bouillon n'a «planté» son ancien entraîneur. Il a simplement reconnu une évidence. «Je dois tout à Alain et Réjean [Houle]. Ils m'ont donné ma chance», a-t-il déclaré.

Cela dit, Bouillon, qui a trouvé «drôle» de vivre un changement d'entraîneur pour la toute première fois de sa carrière, a été bien

content d'apprendre que le remplaçant de Vigneault était Therrien, qui l'avait déjà assuré qu'il le suivrait partout. Or, cette fois, c'est Therrien qui suit Bouillon!

«J'ai passé cinq ans avec lui, et il y a une amitié entre nous. J'étais son capitaine quand on a été à la coupe Memorial», rappelle le défenseur, qui prend bien la peine d'ajouter que, connaissant Therrien, cela ne le favorisera jamais au détriment d'autres joueurs.

Il avoue néanmoins que l'arrivée de son ancien entraîneur ne pourra pas lui nuire: «Il sait ce que je suis capable de faire, comment je me suis battu pour arriver jusqu'ici. S'il y a quelqu'un qui me connaît, c'est bien lui. Il sait ce que je suis capable de faire.»

Stéphane Robidas, un autre petit défenseur qui a joué pour Therrien à Fredericton et à Québec, a parlé dans le même sens tout en prévenant que si celui-ci lui faisait grandement confiance dans la Ligue américaine, les deux se retrouvent à un autre niveau et qu'il y a des défenseurs devant lui.

Robidas a longuement expliqué que Therrien «ne passe pas par quatre chemins» pour faire passer ses messages mais que jamais il ne va humilier publiquement un de ses joueurs. Quand il fait une colère dans le vestiaire, c'est contre l'ensemble de l'équipe.

«Et il est capable de mettre les poings sur la table. Quand on avait perdu 13 matchs de suite avec Fedorick, il avait fait une couple de colères avant de s'apercevoir que ça ne donnait rien, que ça affectait notre confiance. Il a changé d'attitude et on s'est rendu en demi-finales.»

Bouillon affirme aussi que des colères, Therrien «est bien capable d'en faire». Le président Pierre Boivin a beaucoup parlé de passion quand il a annoncé les changements à la direction du Canadien.

«Ils ont été chercher un gars émotif», a confirmé Bouillon à propos d'un entraîneur qui est le premier à dire qu'on ne le changera pas et qu'il souhaite transmettre son émotion à ses joueurs.

Par ailleurs, le premier geste concret de la nouvelle direction du Canadien a été de répéter un rituel devenu routinier: retourner Eric Fichaud chez les Citadelles et ramener Mathieu Garon à Montréal.

Sauf que, cette fois, il va peut-être y avoir une différence.

La veille, en effet, le nouvel entraîneur du Canadien, Michel Therrien, avait déclaré à propos de l'équipe qu'il dirigeait à Québec: «Mathieu Garon a été remarquable. Notre gardien a été une raison pour laquelle nous étions en première position de notre division. Il va y avoir des décisions à prendre que je ne prendrai pas seul.»

Le baseball n'est pas un pays du Tiers-Monde

ASSOCIATED PRESS

Washington — Le commissaire du baseball, Bud Selig, a déclaré hier devant un comité du Sénat américain qu'il était temps que le baseball procède à des changements économiques majeurs. «C'est mon travail de ramener la confiance dans le baseball», a dit Selig, qui témoignait devant le comité antimonopole.

«Je veux vous assurer que le système va être modifié.» Les joueurs ne veulent rien changer au système d'arbitrage salarial et d'autonomie instauré après la saison 1976. En 1994, ils ont même fait la grève pendant 232 jours pour empêcher qu'on plante un plafond salarial.

Le président du comité, Mike DeWine, qui possède un abonnement avec les Reds de Cincinnati, a demandé à plusieurs reprises à Selig comment les propriétaires allaient procéder pour convaincre les joueurs d'accepter d'importantes réductions de salai-

re quand leur présent contrat prendra fin, le 31 octobre 2001. «Je pense que si nous faisons les choses correctement, il n'y aura même pas lieu de réduire les salaires», a dit Selig. Il a dit qu'une vingtaine des 30 équipes des ligues majeures allaient subir des pertes financières et révéler que les Yankees de New York allaient payer 17 millions \$US en péréquation contre 15 millions \$US pour les Mets. Les cinq équipes les plus pauvres recevront entre 11 et 23 millions \$US.

George Mitchell, ancien leader du Sénat et l'un des directeurs des Marlins de la Floride, a lui aussi témoigné, tout comme Bob Costas, un commentateur, et George Will, des Orioles de Baltimore. «Le baseball n'est pas un pays du Tiers-Monde», a dit Will. Il peut redresser son économie s'il décide de le faire.» Mitchell a proposé une taxe de luxe de 50 % de la portion de l'assiette salariale qui dépasse les 84 millions \$US.

Cette année, les Yankees ont eu une assiette salariale de 114 millions \$US.

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est						
	G	P	N	NDP	BC	Pts
Ottawa	10	5	4	0	63	46 24
Toronto	10	6	3	1	56	39 24
Buffalo	10	5	2	1	50	42 23
Boston	6	9	2	2	45	71 16
Montréal	5	13	2	0	48	65 12
Section Atlantique						
Pittsburgh	10	6	2	1	60	53 23
Philadelphie	9	7	4	0	53	57 22
NY Rangers	10	9	0	0	66	60 20
New Jersey	8	8	3	0	63	55 19
NY Islanders	6	9	2	1	40	51 15
Section Sud-Est						
Caroline	6	9	3	1	44	57 16
Atlanta	4	6	3	1	46	48 15
Tampa Bay	6	9	2	1	52	69 15
Washington	4	9	6	1	48	62 15
Florida	3	8	4	3	38	52 13

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale							
St. Louis	13	3	3	0	59	34	29
Detroit	12	7	1	1	61	51	26
Nashville	7	7	5	1	45	51	20
Chicago	6	10	2	2	51	62	16
Columbus	7	12	1	1	42	65	16
Section Nord-Ouest							
Colorado	14	4	3	0	65	44	31
Edmonton	12	8	3	0	65	58	27
Vancouver	11	5	3	1	71	55	26
Calgary	5	11	3	3	47	63	16
Minnesota	5	12	3	1	44	59	14
Section Pacifique							
Phoenix	11	4	6	0	63	46	28
San Jose	12	4	2	0	52	39	26
Los Angeles	11	6	4	0	75	56	26
Dallas	10	5	3	1	52	40	24
Anaheim	8	9	3	2	59	72	21

Hier

Boston à Ottawa
Florida à Montréal
Toronto à N.Y. Rangers
Vancouver à St. Louis
Chicago à Phoenix

Aujourd'hui

Philadelphie à Buffalo, 19h00
Edmonton à Toronto, 19h30
N.Y. Rangers à N.Y. Islanders, 19h30
Caroline à Pittsburgh, 19h30
Vancouver à Washington, 19h00
Atlanta à Tampa Bay, 19h30
Boston à Detroit, 19h30
Dallas à Nashville, 20h00
Calgary au Minnesota, 20h00
Columbus au Colorado, 21h00
New Jersey à Anaheim, 22h30
Chicago à San Jose, 22h30

Demain

Edmonton à Ottawa, 19h00
Montréal à Atlanta, 19h00
New Jersey à Los Angeles, 20h30

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I.N.D.E.X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

100 • 199	IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150	Achat-vente-échange
160 • 199	Location
200 • 299	IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250	Achat-vente-échange
251 • 299	Location
300 • 399	MARCHANDISES
400 • 499	OFFRES D'EMPLOI
500 • 599	PROPOSITIONS D'AFFAIRES
	ET DE SERVICES
600 • 699	VÉHICULES

103

CONDOMINIUMS

ET COPROPRIÉTÉS

CARRÉ ST-LOUIS, magnifique

condo 5^e, 3^e, tout rénové.
176 000 \$. (514) 842-3325

OUTREMONT

Condo divise, r. de c. de triplex,
cave creusée 8', grande terrasse,
stationnement, 1 salon double,
1 salle à manger, 1 cuisine, 2 c.c.,
1 salle de bain, colonnes et boise-
ries d'origine, planchers de bois
franç., fenestration neuve, cuisine
rénovée haut de gamme.
Sans agents. 220 000\$
Libre 1^{er} juillet 2001
490-0515

PETITE PATRIE, superbe 7 pièces,

tace parc, haut duplex. 144 000 \$.
(514) 993-2906

VIEUX-MONTRÉAL

1. McGill
LUXUEUX CONDO

2 s. de b., 2 c.c., loggia, climatisa-
tion, garage intérieur 10e étage.
Vue imprenable sur Mt.
Pas d'agents.
(514) 394-6616 (514) 267-9882

TREMBLANT -

INTRAWEST

Penthouse. Le meilleur em-
placement sur la montagne.
Sur 2 étages, 1 300 p.c., 3
c.c., 3 s. de b., meublé par
un décorateur. Balcon fai-
sant face à la montagne.
Vue spectaculaire et non
obstruée, aménagement de
luxe, 6 électros, espace de
stationnement souterrain ré-
servé, casier privé de 10 X
12 pour bâtons de golf, vé-
los, vêtements, skis, etc...
Chauffage central à a/c, ca-
sier à skis, système d'alarme,
hauts-parleurs Bose,
T.V. par satellite. Doit être
vu. 790 000\$.

1-800-465-4666 ext. 5431
Courtiers protégés

125

HORS FRONTIÈRES

COSTA RICA

À vendre ou à louer, jolies maisons
dans village sur la playa Tambor.
(450) 442-4469

MEXIQUE

Villa directement sur le Pacifique
45 000 m², 2 maisons + 1 studio
25 km de Acapulco. Beaucoup de
cachet. Palmarès. Transport en
commun à prox. Très tranquille.
150 000\$
Peut être convertie
en petite auberge.
(514) 528-0716

132

CHALET

MONT SAINT-ANNE

Secteur de la Butte, 5 c.c., 3 étages,
sauna, rénové. 418.563.2831

160

APPARTEMENTS ET

LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION

INTERDITE

La Commission des droits de la
personne du Québec rappelle que
lorsqu'un logement est offert en
location (ou sous-location), toute
personne disposée à payer le loyer et
à respecter le bail doit être traitée
en pleine égalité, sans distinction,
exclusion ou préférence fondée sur
la race, la couleur, le sexe, la gross-
esse, l'orientation sexuelle, l'état
civil, l'âge du locataire ou de et à
ses enfants, la religion, les convictions
politiques, la langue, l'origine
ethnique ou nationale, la condition
sociale, le handicap ou l'utilisation
d'un moyen pour pallier ce handi-
cap.

Laurier Ouest, 2e, 5^e, chauf-
fé. Frais rénové. Sortie L. Libre.
(514) 737-3563, (514) 272-5683

PLATEAU LOFT Usine Mont-Royal,

1 000\$ élec. inc.
(514) 840-1352

ST-LÉONARD - 6^e, r. de c. avec s-

sol, gar., cour, près tous services.
1150\$ (n.c.). 326.0082, 326.1130

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8 H 30 À 17 H 00

Pour placer, modifier ou annuler votre
annonce, téléphonez avant 14 h 30
pour l'édition du lendemain.

Téléphone:

985-3322

Télécopieur:

985-3340

Conditions de paiement : cartes de crédit

AMERICAN EXPRESS
Master Card
VISA

161

SOUS-LOCATION

5^e meublé, 1^{er} janvier au 1 mai. Pla-
teau, rue Garnier, 2 c.c. fermées,
chauffé. 1 000 \$/m. (514) 598-8639

PLATEAU

Loft unique, 1^{er} décembre-1^{er} juil.
Berri/Duluth, entrée grillagée, meu-
blé, équipé. Au mois, sans bail.
1 000\$/mois. 830-1344

170

HORS FRONTIÈRES À LOUER

FRANCE-PARIS-PROVINCE

Vous cherchez une maison ou un
appartement à acheter ou à louer.
277-0346 (Jacques Boizeau)

PARIS - BASTILLE, suite plein so-

leil, tout confort. 750\$/sem/couple
+ 100\$ lit en plus. (514) 845-4425

PROVINCE - Vue sur mer, condo

2 c.c., grand balcon. (514) 276-
9066, (514) 735-0220 soir

176

CHALET À LOUER

ENTRELACS, 1h12 Mtl. 2 c.c. Ski
de fond et alpin. N.É. Déc. à avril.
Sem/mois/saison. (450) 965-0994

ERMITAGE 1h. Mtl (lac Brome).

Tranquillité, boisé, bord rivière

LE DEVOIR

LE MONDE

Le suspense se poursuit en Floride

Nouvelle requête des républicains devant la Cour suprême

Ils mettent en cause la légitimité des juges à statuer sur le vote

ASSOCIATED PRESS

Pendant que la Cour suprême de la Floride faisait durer hier le suspense quant au recomptage à la main, les avocats des républicains ont déposé un nouveau recours surprise devant la Cour suprême de la Floride, mettant en cause la légitimité des juges à statuer sur la nécessité de tenir compte ou non des dépouillements manuels des votes pour la présidentielle.

Les avocats de George W. Bush ont prétendu que la cour était «sans pouvoir» d'établir des normes pour le décompte des bulletins de vote par les bureaux électoraux des comtés de l'Etat de la Floride.

Selon eux, les juges ne devraient même pas se pencher sur la question de l'intention des électeurs lorsqu'ils ont percé leur bulletin avec un stylo.

Une porte-parole du Parti démocrate, Jenny Backus, a déclaré que la requête républicaine «n'est pas seulement très improbable mais semble aussi être une tentative pour retarder la décision de cette cour. De nouveaux délais sont précisément ce que le peuple américain et les électeurs de la Floride ne veulent pas», a-t-elle fait valoir.

La requête des républicains note qu'il y avait un calendrier très court pour examiner ces questions, suggérant que les autorités avaient déjà dépassé la date-butoir pour valider l'élection, de sorte qu'aucune contestation n'est plus possible.

Les avocats de Bush ont expliqué que les candidats qui veulent contester l'issue de résultats validés ont entre 22 et 27 jours pour le faire, autrement dit que l'Etat de la Floride aurait dû certifier le vote avant lundi de cette semaine «au plus tard».

Pas de décision

Par ailleurs, George W. Bush et Al Gore restaient hier suspendus à la décision de la Cour suprême de la Floride, qui a entendu les avocats des deux camps, la veille, sur la question des recomptages à la main en cours dans l'Etat. La décision de la cour se fait toujours attendre.

Lors d'une audience de deux heures et demie retransmise à la télévision, la juridiction suprême de la Floride a entendu lundi les arguments des deux camps. «La

cour est très consciente de la nature historique de cette session», a déclaré le président Charles Wells à l'ouverture de la séance.

«Il n'y a pas de calendrier à l'heure actuelle» pour le verdict malgré des rumeurs insistantes affirmant le contraire, a souligné hier le porte-parole de la cour, Craig Waters. Ni le juge Wells ni aucun des six autres magistrats n'ont donné d'indication sur la date du rendu de leur jugement dont l'enjeu est de savoir si les recomptages à la main en cours dans trois comtés doivent être inclus dans le résultat final. L'équipe

«Il n'y a pas de calendrier à l'heure actuelle»

Bush espère que la cour stoppera les opérations de nouveau dépouillement tandis que le camp Gore souhaite qu'elles soient menées à terme et validées.

Les sept magistrats ont interrogé les avocats sur la date-butoir du 14 novembre prévue par la législation de la Floride pour la proclamation des résultats ainsi que sur des dispositions contradictoires dans la loi de l'Etat. La possibilité de recompter les voix dans l'ensemble de la Floride a également été évoquée.

Laborieux recomptage

Les décomptes à la main à Broward, West Palm Beach et Miami-Dade, trois comtés à majorité démocrate, sont a priori plutôt favorables à Al Gore. Les laborieuses opérations de recomptage manuel se poursuivaient hier dans les trois comtés, laissant à M. Gore un espoir de refaire son retard sur son rival. Toutefois, les conseillers du candidat démocrate ont manifesté une certaine frustration devant la modeste des gains enregistrés jusqu'ici.

Le vice-président enregistrait ainsi hier un gain de 194 voix seulement, gain qui, si les décomptes manuels étaient acceptés, réduirait provisoirement son retard officiel de 930 voix sur Bush à 736. Lorsque les opérations de recomptage ont été interrompues lundi soir, le vice-président avait gagné 46 voix dans le comté de Miami-Dade après dépouillement dans 67 des 614 circonscriptions électorales. A Broward, où les opérations sont terminées dans 570 des 609 circonscriptions, il en avait gagné 117. Enfin, à West Palm Beach, il en avait engrangé seulement trois après dépouillement dans 103 des 531 circonscriptions.

Vache folle

L'UE étend le dépistage à l'ensemble des bovins à risques

ASSOCIATED PRESS

Bruxelles — Les ministres de l'Agriculture des Quinze ont décidé hier à Bruxelles d'étendre les tests de dépistage de la maladie de la vache folle à l'ensemble des bovins à risques mais l'Union européenne n'a pas interdit toute utilisation des farines animales, comme le réclamait la France.

Les négociations, qui ont duré environ 17 heures lundi et hier, ont été difficiles, au point parfois de friser la rupture, a expliqué le ministre français de l'Agriculture, Jean Glavany.

Le conseil des ministres de l'Agriculture, donnant son aval à de récentes propositions de la Commission européenne, a ainsi décidé l'extension «des tests rapides et agréés de dépistage dès le 1^{er} janvier 2001 pour tous les bovins âgés de plus de 30 mois qui entrent dans la chaîne alimentaire».

A la lumière de l'expérience acquise avec cette première décision, une «nouvelle décision sera prise sur la manière dont le programme sera mis en œuvre à partir du 1^{er} juillet 2001 pour les bovins âgés de plus de 30 mois qui entrent dans la chaîne alimentaire». Cela devrait concerner quelque 230 000 bovins supplémentaires, en plus des 170 000

initialement prévus par la Commission européenne.

La question des farines animales a donné lieu aux débats les plus âpres. La France, qui a décidé la semaine dernière la suspension jusqu'à nouvel ordre de l'utilisation des farines animales pour l'alimentation de l'ensemble des animaux d'élevage, souhaitait que l'on généralise cette interdiction à toute l'UE. Mais Paris n'a pas été suivi sur ce point.

A défaut d'interdire totalement les farines animales, il a toutefois été décidé d'exclure «l'utilisation des cadavres dans l'alimentation des animaux de ferme».

Par ailleurs, la France a demandé à la Commission européenne de rendre un avis sur le bien-fondé des embargos sur les importations de viande bovine française décidés par l'Espagne, l'Italie et l'Autriche. Les pays qui ont pris ces mesures devront les communiquer à la Commission européenne et les justifier. Celle-ci, «sur la base de l'avis du Comité scientifique directeur, se prononcera avant la fin du mois en vue de lever lesdites mesures ou d'aller au delà par un renforcement du cadre communautaire». Si nécessaire, les ministres de l'Agriculture européens se réuniront une nouvelle fois le 4 décembre.

La violence se poursuit au Proche-Orient

Washington hausse le ton contre Israël

L'Égypte rappelle son ambassadeur

ASSOCIATED PRESS

Alors que Washington haussait le ton envers Israël, l'Égypte a rappelé hier son ambassadeur en Israël tandis que de nouvelles violences dans la bande de Gaza faisaient un mort et un blessé grave, un Palestinien tué par des militaires et un Israélien pris dans une embuscade.

Par ailleurs, les États-Unis ont haussé le ton hier à l'endroit d'Israël après les dernières attaques contre les Palestiniens, pressant l'Etat hébreu de ne pas alimenter un cycle de violence qui risque d'échapper à tout contrôle.

Washington est «préoccupé par la puissance de feu» utilisée par les forces israéliennes contre des zones urbaines, faisant ainsi des victimes parmi la population civile, a déclaré le porte-parole Richard Boucher.

M. Boucher a également demandé à Israël de «comprendre que l'usage excessif de la force n'est pas la bonne manière de faire», une mise en garde inhabituelle de la part de Washington, qui s'était abstenu à l'ONU lors du vote d'un texte condamnant précisément «l'usage excessif» de la force par Tsahal.

Dans les milieux diplomatiques américains, on soulignait

toutefois hier que les États-Unis n'en sont pas encore à «condamner» un recours excessif à la force militaire de la part d'Israël mais qu'ils lui demandent de «l'éviter».

Le porte-parole américain a également estimé que des mesures de rétorsion économiques de la part d'Israël contre les Palestiniens n'étaient «pas la bonne voie à suivre».

Un revers

Le rappel de l'ambassadeur égyptien Mohammed Bassiouny, à qui le président égyptien Hosni Moubarak a ordonné de regagner immédiatement Le Caire, constitue un grave revers pour Israël: l'Égypte, principale voix modérée au Proche-Orient, est aussi le seul pays, avec la Jordanie, à entretenir des relations diplomatiques avec l'Etat hébreu.

Selon le ministre égyptien des Affaires étrangères, Amr Moussa, l'Égypte a voulu «répondre à l'agression israélienne contre les Palestiniens et l'utilisation délibérée de la force».

Cette décision survient au len-

demain du pilonnage israélien de Gaza, d'une violence sans précédent: les hélicoptères israéliens ont tiré plusieurs dizaines de roquettes contre de nombreux objectifs, dont le siège de la police et des services de sécurité palestiniens, faisant deux morts et une soixantaine de blessés.

Certains d'entre eux ont reçu hier la visite du président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, selon lequel «chaque attaque ne fait que renforcer notre détermination à ne pas se laisser imposer les termes d'un accord de paix par le biais de la violence».

Ces bombardements survenaient en représailles à un attentat contre un car scolaire qui avait fait deux morts et neuf blessés, dont cinq enfants, lundi matin, près de l'implantation juive de Kfar Darom, dans la bande de Gaza.

Amr Moussa a précisé que son pays restait partie prenante du processus de paix mais pas d'un processus soumettant «la population civile à des actions aussi agressives» que le pilonnage de Gaza.

Le chef de la diplomatie égypt-

tienne a refusé de préciser si le rappel de l'ambassadeur était la première étape d'une rupture des relations diplomatiques égypto-israéliennes, réclamée par de nombreux pays arabes. On ignore quand Mohammed Bassiouny, qui devait rentrer aujourd'hui au Caire, regagnerait son poste à Tel-Aviv.

«Bien évidemment, je ne suis pas heureux» de ce rappel, a commenté le premier ministre israélien Ehoud Barak en souhaitant le retour rapide du diplomate égyptien.

De plus, les nouvelles violences survenues hier dans la bande de Gaza ne devraient pas non plus contribuer à améliorer une situation jugée déjà quasiment désespérée.

Un automobiliste israélien circulant entre les implantations juives de Gush Katif et le point de passage de Kissoufim, entre Israël et la bande de Gaza, a été très grièvement blessé par des tireurs palestiniens qui lui ont tendu une embuscade.

Quelques heures auparavant, des soldats israéliens postés devant l'implantation de Kfar Darom avaient tué un Palestinien qui, selon eux, s'était approché du poste de contrôle de manière suspecte.

La crise péruvienne

Fujimori veut rester au Japon

L'opposition cherche à pallier le vide du pouvoir

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

Le président péruvien démissionnaire Alberto Fujimori a déclaré hier qu'il souhaitait rester au Japon «pour longtemps», tandis que le président du Congrès Valentin Paniagua émergeait comme son successeur probable.

Depuis l'annonce de la démission de Fujimori, deux de ses anciens alliés pressentis pour lui succéder se sont mis à l'écart, ouvrant la voie à Valentin Paniagua, un opposant modéré, pour devenir président intérimaire jusqu'à l'élection présidentielle anticipée du 8 avril.

Tandis que nombre de Péruviens célébraient la fin de dix années de régime autoritaire, Alberto Fujimori a indiqué qu'il discutait avec le ministre des Affaires étrangères japonais sur la possibilité de demeurer au pays de ses ancêtres, même s'il a assuré ne pas réclamer l'asile politique.

«Je veux revenir [au Pérou] un jour, mais je ne sais pas quand», a-t-il déclaré hier lors d'une conférence de presse donnée à l'hôtel où il est descendu. «Je devrais être ici pour longtemps.»

Fujimori, 62 ans, né au Pérou de parents japonais, s'est rendu plusieurs fois en visite officielle au Japon durant son régime et entretient des relations étroites avec le gouvernement de Tokyo. Son fils, Hiro, vit au Japon, ainsi que sa fille et son gendre, qui est l'ambassadeur du Pérou à Tokyo.

L'ex-président ne s'est pas étendu sur les motifs de sa démission, ajoutant que les raisons seraient rendues publiques un jour.

L'ancien président a cependant martelé que sa décision de rester au Japon n'avait «rien à voir avec le scandale» qui a conduit à l'effondrement de son régime, démentant aussi avoir des comptes bancaires à l'étranger. Il se référait apparemment aux allégations selon lesquelles il serait impliqué dans le blanchiment d'argent imputé à son ancienne éminence grise, Vladimiro Montesinos.

Fujimori, réélu en mai pour un troisième mandat de cinq ans au cours d'une élection marquée par la fraude organisée, a eu des années de gloire au début des années 90, avec ses succès contre les guérillas et l'hyperinflation. Mais son style autoritaire et son mépris de la Constitution n'ont cessé d'empirer alors que le Pérou s'appauvrisait.

La succession

L'annonce de sa démission lundi a fait jubiler ses adversaires, qui ont marqué leur satisfaction en s'ébattant dans les fontaines publiques ou en brandissant des pancartes déclarant: «Le peuple a triomphé, la dictature est tombée.» Le Congrès a adopté hier la dé-



RICKY ROGERS REUTERS

Des soldats ont procédé au changement de la garde devant l'édifice du Congrès péruvien, hier, alors que les parlementaires débattaient de la période de transition.

mission du premier vice-président, Francisco Tudela, le retirant de fait de la liste des successeurs de Fujimori et permettant que Paniagua soit élu président intérimaire par un vote qui était tendu plus tard. Tudela avait démissionné après le retour au Pérou de Montesinos, qui avait tenté d'obtenir asile au Panama, mais le Congrès n'avait pas accepté sa démission.

Le second vice-président, Ricardo Marquez, qui devait être le prochain sur la liste des successeurs, a annoncé dans un communiqué amer sa démission, décidée sous l'effet des pressions de l'opposition, quelques heures après le chef d'Etat.

Marquez assure la conduite de l'Etat depuis le départ en début de semaine dernière du président Fujimori à l'étranger. Dès lors, après ces deux refus, la loi fondamentale stipule que la charge de conduire les affaires de l'Etat incombe au président du congrès.

A la suite de défections dans le groupe parlementaire qui soute-

nait le président Fujimori, l'ex-opposition est devenue majoritaire à l'assemblée législative qui détient tout le pouvoir.

Opposant modéré, Valentin Paniagua avait été élu seulement jeudi dernier président du Congrès par 64 voix contre 51.

Agé de 61 ans, se définissant comme un centriste, ancien collaborateur du président Fernando Belaunde (1980-85), premier chef d'Etat civil après douze ans de régime militaire, le nouveau président du Congrès est «un vieux routier de la vie parlementaire». Il est considéré par ses collègues de tous bords comme un homme de dialogue.

Il a succédé à Martha Hildebrandt, une femme au caractère très tranché, proche du président Fujimori, éminente linguiste de 75 ans, entrée sur le tard en politique, qui exerçait cette fonction avec «une main de fer» depuis deux ans. Censurée deux jours auparavant, elle avait immédiatement démissionné.

EN BREF

Les USA lèvent des sanctions contre la Chine

(Reuters) — Les États-Unis ont annoncé hier qu'ils levaient leurs sanctions imposées à la Chine pour son aide à l'Iran et au Pakistan dans le domaine de la construction de missiles, mais pour les appliquer directement à ces deux pays. «Compte tenu du fait que la Chine s'est engagée à renforcer son système de contrôle des exportations liées aux missiles, les États-Unis ont décidé de lever les sanctions économiques pesant sur la Chine [...] pour son soutien passé aux programmes de missiles en Iran et au Pakistan», a déclaré le porte-parole du département d'Etat américain, Richard Boucher. Les États-Unis annoncent par ailleurs prochainement une série de sanctions contre l'Iran et le Pakistan, a-t-il ajouté. La levée des sanctions permettra notamment la relance de la coopération sino-américaine dans le domaine spatial.

Milosevic ne lâche pas

(AFP) — L'ancien président yougoslave Slobodan Milosevic est candidat unique à la présidence de son Parti socialiste de Serbie (SPS) et «sera réélu» au congrès extraordinaire du parti samedi, a déclaré hier un responsable du SPS, Zivorad Igic. «Le candidat unique à la présidence du SPS est son fondateur Slobodan Milosevic et il sera élu président», a déclaré Igic à la radio belgradoise B-92, à l'issue d'une réunion préparatoire au congrès présidée par M. Milosevic, hier. Milosevic, maître incontesté du SPS depuis sa création en 1990, avait déjà participé la veille à une autre réunion du parti, dont la chaîne de télévision yougoslave YU Info avait diffusé des images. Il s'agissait de la première apparition de Milosevic sur les écrans depuis le 6 octobre, jour où il avait reconnu avoir perdu, deux semaines plus tôt, l'élection présidentielle yougoslave contre Vojislav Kostunica.

L'ONU accuse les FARC

(AFP) — L'ONU a qualifié hier le «blocus armé» maintenu depuis deux mois par la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) dans le département du Putumayo (sud-ouest) de «menace contre la sécurité internationale». Cette accusation a été formulée à Bogota devant la presse par le chef du Haut-Commissariat de l'ONU en Colombie pour les droits de l'homme, le Suédois Anders Kompass. «Le blocus qui affecte la population civile est une claire violation du droit humanitaire international.»

• CULTURE •

Dix ans de shows pour le Refuge



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

LE SHOW DU REFUGE, l'activité de financement la plus importante du Refuge des jeunes de Montréal, en était hier soir à sa dixième édition. En dix ans, le Show du Refuge a permis de ramasser près de 900 000 \$ pour cet accueil qui offre à des jeunes hommes en difficulté et sans abri des chances d'améliorer leurs conditions de vie et de sortir de la rue. Le concert d'hier soir, au Métropolis, réunissait sur scène Daniel Boucher, Martin Deschamps, Claude Dubois, Luce Dufault, Angel Forest, Garou, Steve Hill (qui ne figurent pas sur la photo), Laurence Jalbert et Bruno Pelletier sous le regard attentif de Dan Bigras, l'éternel porte-parole de l'événement, et de la fondatrice du Refuge des jeunes, France Labelle.

THÉÂTRE

Jeanne Moreau, débutante

À 72 ans, la grande actrice se met à la mise en scène

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
DU DEVOIR À PARIS

Depuis une semaine, le Tout-Paris se précipite place du Trocadéro pour assister à un événement inusité. Dans la majestueuse salle Jean Vilar du théâtre de Chaillot, à l'ombre de la tour Eiffel, règne une atmosphère fébrile. Comme si on allait assister aux premiers pas d'un jeune artiste dont la réputation naissante s'était jusque-là propagée de bouche à oreille chez les seuls initiés.

Les lieux semblent un peu solennels. Mais on ne vient pas à Chaillot pour rigoler. On y vient pour voir une femme en jaquette d'hôpital qui traîne son soluté deux heures durant. Pour écouter un long monologue sur la maladie et la poésie, l'art et la mort. Pour assister à une performance théâtrale difficile, mise en scène par une vieille dame de 72 ans.

On savait qu'elle avait brûlé les planches dans *Une chatte sur un toit brûlant* et dans *La Célestine*. On savait qu'elle avait tâté de la réalisation cinématographique

à deux reprises dans les années 70. Plus récemment, on l'avait vue à la télévision dans *Les Misérables* et, l'hiver dernier, elle s'était déguisée en astrophysicienne pour la série américaine *E.R. (Urgences)*.

Quel défi pouvait encore relever Jeanne Moreau? A 72 ans, la grande actrice française a décidé de faire sa première mise en scène.

Amoureuse des auteurs américains, née d'une mère anglaise, Jeanne Moreau a choisi la première pièce d'une Américaine, Margaret Edson. *Wit (Un trait d'esprit)* a remporté en 1999 le prestigieux prix Pulitzer après avoir triomphé à Broadway. En choisissant le texte de cette enseignante d'une maternelle d'Atlanta, Jeanne Moreau n'a pas choisi la facilité.

«Je n'ai pas l'intention de divulguer l'intrigue, dit le personnage principal d'entrée de jeu. Mais je crois que je meurs à la

fin, l'auteur m'a accordé moins de deux heures.»

Vivian Bearing, spécialiste du poète métaphysique du XVII^e siècle John Donne, apprend qu'elle est atteinte d'un cancer des ovaires. Condamnée, elle accepte de subir un traitement expérimental qui la rendra encore plus malade.

«Avant, c'est moi qui enseignais; maintenant, c'est moi qu'on enseigne», dit-elle devant les médecins qui disséquent son corps de la même façon qu'elle a scruté à la loupe les sonnets de John Donne.

Le spectateur ne résiste pas longtemps à Ludmila Mikaël. Cette grande comédienne mince arrive sur scène avec sa robe de nuit et sa casquette de baseball rouge dissimulant

un crâne chauve. Mikaël a débuté à la Comédie-Française et joué longtemps sous la direction de Giorgio Strehler. Peut-être est-elle malgré tout un peu trop séduisante pour rendre toute la violence de la pièce.

Mais elle porte à merveille l'ironie glaciale et les répliques plus naïves qu'il pimentent le texte de Margaret Edson. Pendant deux heures, elle interrompt les médecins et les infirmières pour expliquer sa propre histoire, celle d'une intellectuelle réfugiée dans l'abstraction et dont le seul grand coup de foudre survient devant une virgule de John Donne.

Le choix de ce poète n'est pas fortuit. Margaret Edson a longtemps étudié la littérature anglaise de cette époque tout en travaillant au service de cancérologie d'un grand hôpital. Devenu doyen de la cathédrale Saint-Paul, John Donne avait prononcé son propre éloge funèbre, *Deaths Duell*, avant de mourir à Londres en 1631.

Jeanne Moreau propose une mise en scène sobre et sans effets. Les grands panneaux translucides qui servent de décor ne cessent de se déplacer. Les médecins bourdonnent comme des abeilles autour de l'objet de leur étude. *«Comment allez-vous?»*, demandent-ils alors que Vivian Bearing sort d'une opération de quatre heures, un tube dans chaque orifice. La scène se veut froide comme une table de dissection.

À l'origine, on avait proposé à Jeanne Moreau d'interpréter elle-même le rôle principal. Mais la comédienne se trouvait trop vieille. Vivian Bearing est dans la quarantaine et au faite de sa carrière lorsqu'elle apprend la terrible nouvelle. Le rôle sera d'ailleurs repris au cinéma par Emma Thomson dans une réalisation de Mike Nichols.

Jeanne Moreau, qui a elle-même combattu le cancer à une autre époque, a longtemps hésité à lire cette pièce. De passage à New York pour une rétrospective François Truffaut, elle l'a vue avant d'être conquise.

«Je vous assure, c'est la première mais pas la dernière pièce que je vais monter», a-t-elle déclaré au *Nouvel Observateur*. Avec *Un trait d'esprit*, la comédienne signe une mise en scène fragile et un peu hésitante. Le beau travail d'un jeune metteur en scène prometteur.



REUTERS

Pour ses premiers pas à la mise en scène, Jeanne Moreau a choisi la pièce *Un trait d'esprit*, de Margaret Edson.

Concours LE DEVOIR

Les Bordeaux, tout leur réussit!

GAGNEZ

Un voyage pour deux en France à la découverte du vignoble bordelais

POUR PARTICIPER

Découvrir l'indice à la suite de la chronique des vins de Jean Aubry le vendredi dans *Le Devoir* et l'inscrire sur le coupon de participation.

LE PRIX COMPREND :

- Deux billets d'avion aller-retour Montréal/Bordeaux
- 7 nuits dans un hôtel 3 étoiles à Bordeaux
- Deux dîners dans un restaurant local
- Deux visites de châteaux
- Une location de voiture



LE DEVOIR

Retourner par la poste à
Concours LES BORDEAUX,
TOUT LEUR RÉUSSIT!

2050, rue De Bleury, 9^e étage
Montréal, Québec H3A 3S1

Le tirage final aura lieu
le 21 décembre 2000.

Les concours s'adressent aux
18 ans et plus.

Un seul coupon par enveloppe. Les reproductions
électroniques ne seront pas acceptées.

Les conditions et règlements
de concours sont disponibles
à la réception du Devoir.



Nom:

Adresse:

App.: Ville:

Code postal:

Téléphone: (résidence) (bureau)

Abonné au Devoir: oui non

Question : Laquelle des appellations suivantes n'est pas située dans le Bordelais ?
• Côtes de Bourg • Côtes de Castillon • Côte Rôtie • Côtes de Blaye



Fondation
Charles-Bruneau

« Quand je serai grand,
je serai guéri ! »

Montréal : (514) 256-0404
Sans frais : 1 877-256-0404

Présidente d'honneur



Audrey Best-Bouchard

Président

André Caillé
Hydro-Québec

Vice-président

Raymond Bachand
Fonds de solidarité FTQ

Gouverneur

Yves L. Duhaime
Dura inc.

Gouverneur

Claire Léger
Les Rôtisseries St-Hubert

Gouverneur

Micheline Bouchard
Motorola Canada

Gouverneur

Daniel Lamarre
Groupe TVA

MEMBRES

Michel Bouchard
Groupe LCBA, AltusPierre Bruneau
TVAJocelyn Demers
Hôpital Sainte-JustinePierre Deschamps
Tribunal canadien
des droits de la personneClaude Dulude
Banque LaurentienneJean-Marc Gagné
Canadian TireLuc Grégoire
Martin Assurance &
Gestion de risques inc.Richard Laramée
Kaufman, LaraméeLouis Larivière
Banque TDJules Maltais
Jules Maltais ItéePaul Meunier
PharmacienAdrien Perron
Fuller Landau inc.Yves Rosconi
Les Laboratoires aterna inc.Yves Séguin
BMO Banque privée Harris,
QuébecRomain St-Laurent
Meilleures Marques Ltée

Campagne de financement 2000 - 2005

Objectif : 10 000 000 \$

MÊMES PROBLÈMES
UNE SOLUTION
LA SOLIDARITÉ



(514) 257-8711

1-888-234-8533
www.devp.org

DÉVELOPPEMENT
ET PAIX